



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

PRÉFECTURE DE LA LOZÈRE

**CABINET**

*Bureau de la communication interministérielle*

Mende, le 22 décembre 2006

## **Note de presse**

### **POLES D'EXCELLENCE RURALE**

#### **→ Objectifs et territoires concernés**

Mis en place en 2006, les pôles d'excellence rurale ont pour but de **conforter la dynamique** engagée par la loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux.

Afin de privilégier les territoires les plus ruraux le Gouvernement a décidé de soutenir plus fortement **les territoires figurant en zone de revitalisation rurale (Z.R.R.)** c'est à dire ceux ayant connu un déclin dans la décennie 1990-1999.

#### **→ la règle de l'appel à projets**

**Quatre thèmes** paraissant les plus les plus porteurs de développement économique ont été particulièrement ciblés. Il s'agit de :

- la promotion des richesses naturelles, culturelles et touristiques,
- la valorisation et la gestion des bio-ressources,
- l'offre de services et l'accueil de nouvelles populations,
- le développement des productions industrielles et artisanales.

#### **→ critères de sélection**

L'appel a projet s'inscrit clairement dans la priorité gouvernementale en faveur de l'emploi.

Ainsi **3 critères de sélection** ont été établis :

- la création d'activité économique et d'emplois (rapporté à celui de la population concernée),
- la contribution du projet au développement durable,
- le caractère innovant du projet.

#### **→ soutien au projet**

Les projets sont déposés par des structures intercommunales, des départements ou des associations. Ils doivent réunir des maîtres d'ouvrages publics et privés. Chaque projet doit présenter au moins 300 000 € d'investissement. Il pourra être aidé à hauteur de 33 % par l'Etat voire 50 % des investissements dans les zones de revitalisation rurale (Z.Z.R.) et les projets y bénéficieront de tous les outils mis en place par la loi relative au développement des territoires ruraux. (aide plafonnée à 1M€ par projet)

#### **→ Les appels à projets ( 376 projets labellisés en un an)**

L'appel à projets « pôles d'excellence rurale » a été lancé fin décembre 2005 par le Premier ministre avec l'objectif de soutenir 300 initiatives locales.

Premier appel à projets : 470 porteurs de projets, 176 labellisés le 23 juin 2006 **dont les quatre projets de la Lozère candidate.**

.../...

Deuxième appel à projets : 400 porteurs de projets, 200 labellisés le 7 décembre 2006 **dont les quatre projets présentés par la Lozère.**

→ Les 8 « pôles d'excellence rurale » de la Lozère (cf. fiches ci-jointes)

→ la conduite du pôle d'excellence rurale

### 1/ un comité de pilotage :

Pour conduire à leur terme les actions prévues au titre de chacune des conventions, **un comité de pilotage du pôle d'excellence rurale** est mis en place. La mise en œuvre de chaque contrat est accompagnée par une démarche d'évaluation et de mesures d'impact de chaque action à l'initiative du porteur de projet.

#### Ce comité présidé par le porteur de projet est composé

- du Préfet ou son représentant ;
- du Président du Conseil Régional ou son représentant ;
- du Président du Conseil Général de la Lozère ou son représentant ;
- de chacun des maîtres d'ouvrage d'opérations rattachées au pôle d'excellence rurale.

Le préfet de la Lozère associe aux travaux de pilotage du comité les services de l'Etat compétents selon les différentes opérations figurant au projet.

#### Les missions du comité de pilotage consistent à:

- **s'assurer de la bonne coordination** et de la réalisation des opérations ;
- **fournir** de manière régulière, et au moins une fois par an sous forme d'**un bilan**, des éléments sur l'avancement physique et financier de chacune des opérations inscrites dans le projet ;
- **proposer au besoin de re-ventiler la somme affectée** entre les différentes opérations, sous réserve que cela n'affecte ni l'équilibre du projet, ni ne compromette le calendrier de sa réalisation, et que les taux de subvention restent compatibles avec les règles financières en vigueur ;
- **susciter la promotion** des activités développées dans le cadre du pôle ;
- **organiser le suivi** de l'impact emploi, en y associant le service public de l'emploi et les maisons de l'emploi ;
- **veiller à la réalisation**, par le porteur de projet, de l'évaluation annuelle des impacts du dispositif, conformément aux engagements pris lors du dépôt du projet ; et à réaliser au terme des trois années une évaluation finale.

### 2/ Intervention de l'école nationale de génie rural des eaux et forêts (ENGREF)

La préfecture de la Lozère souhaite que les porteurs de projets disposent dans les meilleurs délais d'une procédure d'évaluation adaptée à leurs besoins et a proposé à l'ENGREF (centre de Clermont-Ferrand) de réaliser une étude visant à établir une aide méthodologique d'évaluation des PER

**L'étude à réaliser pour la préfecture de la Lozère s'inscrira dans le cadre d'un exercice « Travaux de groupe d'élèves » (TGE) et impliquera 2 élèves IGREF de première année; 1 ingénieur de recherche, docteur en géographie et 1 ingénieur en chef du GREF, chef du département aménagement du territoire et directeur du centre ENGREF de Clermont-Ferrand.**

Les élèves et leur encadrement solliciteront la collaboration de partenaires compétents en évaluation des politiques publiques et des porteurs de pôles d'excellence rurale. Ils assureront une liaison étroite avec les services de la délégation à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (DIACT), du CGAAER et de la Préfecture.

L'étude fera l'objet d'un rapport remis au Préfet de la Lozère faisant ressortir en particulier les modes d'évaluation des retombées des PER en matière d'emploi, de développement durable et de partenariat.

Les travaux de l'équipe de l'ENGREF ont débuté le 6 novembre 2006.

La fin de l'étude et la remise du rapport final sont prévues pour le 30 mars 2007.

## Structurer et développer le tourisme équestre en Margeride Aubrac

Présenté par l'Association Filière Cheval Lozère (Présidence : Monsieur Jérôme VILLEDIEU)

Ce projet de développement du tourisme équestre s'articule autour de 4 volets :

1- La création d'un « pôle cheval » au cœur du territoire, à Aumont-Aubrac comprenant :

- l'aménagement d'une halle couverte pour l'organisation de manifestations d'élevage équin,
- la création d'un gîte d'étape équestre capable d'accueillir 10 cavaliers et leur monture,
- la mise en place d'une animation touristique d'attelage.

2- La mise en réseau et le développement du tourisme équestre avec : l'amélioration de l'accueil dans les gîtes, le balisage de boucles de randonnées et la mise en place d'un plan de communication et de commercialisation.

3- L'extension d'un centre de tourisme équestre en Margeride Est avec le développement de l'activité équitation, tourisme équestre et équithérapie.

4- L'optimisation des équipements du Haras national d'Uzès avec l'agrandissement du centre technique de Nasbinals et la mise en place d'une animation touristique d'attelage.

Le coût total du projet est de **1 052 871.69 €**, l'Etat étant sollicité pour un montant de 503 662.04€.

Coût total	Etat PER sollicité	Conseil Régional	Conseil Général	Autres collectivités	Autofinancement
<b>1 052 871,15 €</b>	<b>503 662,04 €</b>	4 784 €	117 640,32 €		426 784,79 €

### *Les impacts :*

- **en terme d'emploi** : création de 6 emplois (ETP) et maintien de l'emploi dans le tourisme équestre et le filière équestre ;
- **en terme de développement durable** : les différentes actions envisagées prennent en compte la préservation des paysages, de la biodiversité, de la cohésion sociale ;
- **en terme d'ancrage rural** : participation au maintien de l'équipement agricole, commerciale et artisanal local ;
- **en terme d'innovation**:
  - o Innovation technique et technologique : regroupement sur un même territoire de tous les équipements répondant aux acteurs de ce secteur d'activité (éleveurs, professionnels équestres, formateurs/stagiaires, cavaliers initiés ...) et mise en place d'une centrale de réservation dédiée par Internet,
  - o innovation sociale : mise à disposition des moyens d'équithérapie de septembre à juin pour les personnes handicapées.
- **en terme de partenariat** : les trois types de partenariats sont :
  - o partenariat entre les acteurs du monde du cheval (Haras Nationaux/Professionnels...) et les acteurs publics (Communauté de Communes, Conseil Général...),
  - o partenariat entre les différents éleveurs du monde agricole (bovins, ovins, équidés) avec le partage de même outil de présentation.
  - o partenariat entre les centres médicaux du secteur et le centre équestre pour l'intégration de la population handicapée.